

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Avenant n°2 à la convention de gestion du Revenu de Solidarité Active entre le Département et la CAF des Bouches-du-Rhône 2016-2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°2 à la convention de gestion du RSA 2016-2018 passée entre le Département et la CAF des Bouches-du-Rhône dont le projet est joint en annexe au rapport.

Cette dépense d'un coût total de 1 128 932,12 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité
Abstention du groupe Communiste et Partenaires

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**